



Quatre engagements
pour une politique
de gauche
qui change vraiment la vie

*Programme adopté
par le 33^e congrès
du Parti communiste français*

Table des matières.

QUATRE ENGAGEMENTS POUR UNE POLITIQUE DE GAUCHE QUI CHANGE VRAIMENT LA VIE.	05
--	-----------

1 NOTRE PREMIER ENGAGEMENT : DIX CHANTIERS D'ACTION POUR CHANGER LA VIE	07
--	-----------

1> L'emploi pour tous : une grande ambition de créations d'emplois, construire une sécurité d'emploi et de formation pour chacun(e), en finir avec les bas salaires	07
2> Santé et retraites, un haut niveau de protection sociale	09
3> Une ville et des territoires solidaires	10
4> Faire respecter une véritable égalité de droits	12
5> Pour une égalité effective entre les femmes et les hommes	13
6> Services publics, le choix de l'égalité, de la solidarité, de la maîtrise citoyenne	14
7> Ecole, culture, recherche, une grande ambition pour tous	15
8> Agriculture-pêche : souveraineté et sécurité alimentaire, rémunération du travail paysan	17
9> Agir pour un développement durable et solidaire	18
10> Sortir de la surenchère sécuritaire et garantir les libertés	19

2 NOTRE DEUXIEME ENGAGEMENT : DONNER LE POUVOIR AUX CITOYENS	21
---	-----------

1> Des Etats généraux pour fonder une nouvelle République	22
2> Une Constitution fondés sur les droits	22
3> Une implication citoyenne active	22
4> Un renforcement de la souveraineté populaire	22
5> La logique des institutions sera celle de la prépondérance du législatif sur l'exécutif.	22
6> Une décentralisation solidaire	23
7> La démocratie sociale dans toute la société	23
8> Une justice indépendante	23

..... *Table des matières*

3	NOTRE TROISIEME ENGAGEMENT : UTILISER AUTREMENT L'ARGENT POUR UN NOUVEAU TYPE DE CROISSANCE	25
1	Contre le pouvoir des marchés financiers, un autre crédit et des coopérations	26
2	De nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés.	27
3	Une véritable appropriation sociale des entreprises, pour une toute autre politique industrielle et de services	27
4	Des impôts plus justes, plus efficaces, pour de nouvelles dépenses publiques	28
5	Refonder et étendre les cotisations sociales des entreprises	29

4	NOTRE QUATRIEME ENGAGEMENT : CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE, AGIR POUR CHANGER LE MONDE	31
1	Agir pour une Europe sociale, démocratique, solidaire, féministe, écologique et pacifique	31
2	Agir pour un monde plus solidaire	33
3	Agir pour un monde de paix	34
4	Agir pour préserver la planète	34

QUATRE ENGAGEMENTS POUR UNE POLITIQUE DE GAUCHE QUI CHANGE VRAIMENT LA VIE

il est urgent d'ouvrir le chemin à une autre vie, un autre monde, une autre politique. Alors que tant de richesses, d'intelligences, d'aspirations, de potentiels existent pour vivre autrement, dans la justice et la solidarité, la mondialisation capitaliste est engagée dans une fuite en avant qui conduit la planète et les peuples du monde entier dans le mur. Il faut en finir avec cette logique folle. **Nous, communistes, ne nous résignons pas. Nous faisons des propositions pour ouvrir la voie à un autre avenir.** Elles ont pour objectif une transformation sociale radicale, qui prenne appui sur les besoins et les aspirations des peuples et sur les potentiels de la révolution technologique informationnelle. Nous voulons d'abord mettre un terme à l'entreprise de refondation, en vérité de démolition sociale, à laquelle se livrent la droite et le Medef depuis 2002. Cette politique est un coup de force permanent contre la volonté majoritaire de notre peuple. Toutes les élections, toutes les mobilisations sociales ont montré qu'elle est

rejetée, qu'un autre cap est souhaité. **Les propositions que nous avançons visent à relever ce défi : battre la droite pour engager une politique de gauche réussie.** Car s'il faut chasser la droite au plus vite, ce n'est pas pour devoir encore. Nous tirons les leçons des échecs passés. Nous soumettons toutes nos propositions au débat populaire, à l'élaboration citoyenne, au verdict des urnes le moment venu. Elles peuvent dès aujourd'hui être utiles à l'action, à l'intervention démocratique, contribuer à l'élaboration d'un projet rassembleur, vraiment alternatif au libéralisme. Elles sont animées par une conviction : **la politique n'est pas impuissante à changer la vie, mais il faut dire la vérité, la question clé est celle de l'ambition et des moyens que l'on se donne pour réussir. Nous ne dressons donc pas un catalogue de promesses. Nos propositions relient systématiquement les objectifs sociaux aux moyens et aux pouvoirs nouveaux qui permettront leur réalisation.** Nous disons les urgences sociales auxquelles la gauche ne peut

se dérober, mais aussi les réformes économiques, institutionnelles, démocratiques, en France comme en Europe, qui nous paraissent incontournables pour y parvenir. L'un ne va pas sans l'autre. C'est notre conception du réalisme : pas de réponse véritable aux urgences sociales sans inversion des buts et des logiques actuelles ; pas de rupture crédible sans un nouveau type de croissance, d'emplois, de pouvoirs et de gestion de toute la société. Cela implique de donner aux citoyens les moyens d'une intervention permanente. **Nos propositions sont ici rassemblées en quatre grands chantiers de réformes.** Dans plusieurs domaines, des propositions de lois déposées par les parlementaires communistes, des documents adoptés ou soumis au débat par le PCF détaillent ces propositions. Ces quatre chantiers constituent quatre engagements fondateurs d'une nouvelle politique, quatre piliers à nos yeux indissociables d'une nouvelle crédibilité pour une politique réellement à gauche.





NOTRE PREMIER ENGAGEMENT

DIX CHANTIERS D'ACTION POUR CHANGER LA VIE

L'ampleur de la crise, des inégalités, des fractures de la société condamne à l'échec toute politique de replâtrage. Des réformes radicales sont nécessaires. L'ambition sociale est une condition de la réussite d'une politique de gauche. C'est le sens des dix chantiers d'action que nous proposons pour que change vraiment la vie au quotidien.

1 > L'emploi pour tous : une grande ambition de créations d'emplois, construire une sécurité d'emploi et de formation pour chacun(e), en finir avec les bas salaires.

Combattre le chômage, c'est d'abord promouvoir **une grande ambition de créations d'emplois et de formation, tant en qualité qu'en quantité.** Les besoins sont considérables. Assurer le droit à l'emploi, c'est donner à chacun les moyens de s'épanouir et de conquérir son autonomie.

Débarrasser la société du chômage et de la précarité ne peut se faire sans faire preuve d'une audace comparable à celle dont firent preuve les créateurs de la Sécurité sociale. Nous proposons de donner de nouveaux droits, de nouveaux pouvoirs aux salariés, de **créer un système de Sécurité d'emploi ou de formation pour chacun-e (SEF).** Ce système assurerait à tous soit un emploi, soit une formation lui permettant de revenir par la suite à un meilleur emploi, avec dans tous les cas une garantie de bons revenus et de droits. La perte d'un emploi, la fin d'un contrat de travail, la sortie d'une formation ne signifieraient plus pour personne le passage par la case chômage. Ce système permettrait une mobilité choisie et de promotion. Cela implique un progrès majeur du Code du travail pour sécuriser les parcours professionnels, faciliter tout au long de la vie l'accès de tous à l'emploi et à la formation.

Créer un système de sécurité d'emploi ou de formation pour chacun-e

Les droits des chômeurs et des privés d'emploi :

Les taux et la durée d'indemnisation du chômage seront rapidement revalorisés, c'est une condition pour favoriser la réinsertion. Une modulation des cotisations chômage des employeurs pénalisera et dissuadera ceux qui précarisent. La convention personnalisée de reclassement sera supprimée. Des négociations pour une nouvelle convention UNEDIC permettront de développer les moyens alloués au retour à l'emploi des chômeurs, avec des formations choisies.

La transformation des emplois précaires en emplois stables :

Un plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire sera mis en place dès le début du quinquennat dans le public comme dans le privé. Le CNE, le CPE (s'il est appliqué) et le contrat senior seront abrogés. Le droit à la réintégration en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse sera institué. Pour lutter contre le recours massif à l'intérim ou aux CDD sous le motif de surcroît d'activité, la loi fixera un plafond maximum, par entreprise, de recours à l'emploi précaire (5% de l'effectif total) qui entraînera la transformation en CDI de trois quarts des salariés précaires. Un statut de transition sera conçu pour permettre aux autres de sortir de la précarité. L'emploi de stagiaires non rémunérés pour remplacer des effectifs salariés sera interdit.

De nouveaux droits face aux licenciements :

Face aux délocalisations et restructurations, les salariés et leurs institutions représentatives auront la possibilité d'imposer des moratoires suspensifs. Ils pourront faire prendre en compte des propositions alternatives dont l'examen par les préfets sera obligatoire. Des commissions publi-

ques comprenant la direction de l'entreprise, les représentants du personnel, des élus des différentes collectivités concernées, les acteurs économiques en particulier les banques devront les examiner. Une loi organisera les nouveaux pouvoirs dont disposeront les comités d'entreprises, représentants du personnel et élus territoriaux, notamment pour s'opposer aux licenciements et délocalisations. Les externalisations d'activité, utilisées pour baisser les salaires ou les garanties obtenues dans l'entreprise seront déclarées illégales. En cas de délocalisations, les produits réimportés seront taxés à hauteur du différentiel de salaire, le produit de cette taxe alimentera un fonds de co-développement.

La sécurisation de l'entrée des jeunes dans l'emploi, des parcours professionnels et de la fin de vie active :

Cette sécurisation à l'opposé des contrats de précarisation s'appuiera sur des CDI de sécurisation et des institutions de coopération et de mutualisation entre les entreprises et services publics de l'emploi et de la formation rénovés démocratiquement.

Elle se fondera sur des objectifs d'emploi et de formation dans les bassins d'emploi ; des obligations et la responsabilité sociales des entreprises concernant les jeunes, les précaires, les travailleurs âgés, les femmes ; des financements publics, un autre crédit, des prélèvements mutualisés sur les entreprises.

La réduction du temps de travail :

La réduction du temps de travail demeure un enjeu pour vivre mieux et pour l'emploi. Les lois Fillon seront abrogées et les lois Aubry réformées pour que les 35 heures soient un droit pour tous et créent des emplois : suppression du forfait jour, réintroduction des pauses dans le temps de travail, heures supplémentaires limitées

aux surcroûts d'activité, limitation et remise en cause de l'annualisation. Les primes et indemnités de RTT seront intégrées dans les salaires. Le travail de nuit sera strictement limité et totalement interdit pour les jeunes de moins de 18 ans. Il faut ensuite aller vers les 32h00 sans réduction des salaires.

Les salaires et le pouvoir d'achat populaire :

Le capital s'enrichit au détriment des salaires. Les profits du CAC 40 explosent. Les exonérations de cotisations sociales pour les patrons atteindront 23 milliards d'euros en 2007. La France devient un pays de bas salaires. Nous proposons d'inverser le cap en décidant notamment : **le SMIC à 1500 € bruts par mois tout de suite pour 35h00.**

La convocation immédiate d'une **conférence nationale** sur les salaires, l'emploi, les qualifications et la formation sur **la fin du gel des salaires, la reconnaissance des qualifications, la relance des politiques de formation, l'égalité salariale homme-femme, la réforme de la gestion de l'épargne salariale, la fin des discriminations salariales de toutes nature, l'extinction des «emplois pauvres»**. La conférence devrait décider la réévaluation de tous les minima hiérarchiques, l'adoption d'une grille nationale de salaires minima par grands niveaux de formation comportant un déroulement de carrière, opposable aux employeurs successifs et garanti en cas de formation, ainsi que le principe de l'échelle mobile des salaires. **L'Etat employeur devrait s'engager à la revalorisation de 10% de la grille indiciaire des fonctionnaires pour récupérer la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, avec un calendrier précis de mise en oeuvre.** Le statut de la fonction publique, au lieu d'être fragilisé, doit être défendu et revalorisé. Cette conférence pourrait ensuite se réunir tous les ans.

La formation professionnelle continue

Les budgets publics et ceux des entreprises doivent être doublés avec une mutualisation accrue et une priorité d'accès pour les jeunes sans qualification. Un service public de la formation continue sera développé.

**Dès 2007
le SMIC
à 1 500 euros
bruts pour
35h00**

2> Santé et retraites, un haut niveau de protection sociale

Un accès égal à une médecine de qualité et de proximité

Il faut abroger la réforme Douste-Blazy et toutes celles qui organisent une médecine à plusieurs vitesses, fait le lit des assurances et des grands groupes de cliniques privées. Avec les progrès des sciences et de la médecine, l'émergence de besoins nouveaux, l'allongement de la durée de la vie, le système de protection sociale doit faire le choix d'une augmentation de l'offre de santé qui soit le moteur d'un autre type de développement.

De la naissance à la fin de la vie, priorité doit être donnée à la prévention, à des programmes de santé publique s'attaquant aux inégalités. La santé scolaire, la médecine du travail doivent être profondément revalorisées. **Garantir l'accès aux soins passe par une sécurité sociale universelle, ouverte à tous, allant vers le remboursement à 100%,**

Rétablir le droit à la retraite à 60 ans à taux plein

mettant la santé hors de portée des assurances privées. Le plan hôpital 2007 et la tarification à l'activité doivent être abandonnées, l'hôpital public relancé et rénové, ses effectifs accrus notamment grâce à la suppression de la taxe sur les salaires injustement prélevée, un service public de maintien à domicile des personnes dépendantes créé avec des professionnels qualifiés, le système de soins réorganisé dans le sens d'une meilleure coordination des réseaux de soins, un plan d'urgence lancé pour former des milliers de professionnels dont 40.000 infirmiers et 9 000 médecins par an.

La prévention en santé mentale et les moyens de la psychiatrie publique doivent être augmentés. Un pôle public et citoyen du médicament doit être créé, pour écarter les logiques du profit. Enfin, une réelle démocratie sanitaire participative est une condition d'un système de santé efficace. La Sécurité Sociale doit être démocratisée, l'élection de ses administrateurs salariés par les assurés rétablie, et ses moyens accrus grâce à l'augmentation de cotisations patronales modulées et une cotisation additionnelle sur les revenus financiers des entreprises et des banques.

La citoyenneté des personnes en situation de handicap

L'accès à tout ce qui permet une vie sociale et professionnelle doit être développée pour les personnes en situation de handicap. Des moyens humains et matériels seront dégagés

pour accompagner leur intégration en milieu ordinaire ou spécialisé, et favoriser leur épanouissement et leur autonomie dans le respect de leur volonté, de leurs choix de vie, en fonction de leurs capacités.

Le droit à la retraite à 60 ans rétabli.

La loi Fillon et les décrets Balladur-Veil de 1993 doivent être abrogés, pour rétablir un droit à la retraite à 60 ans à taux plein, avec 37,5 années de cotisations, et développer le système de retraite par répartition. Le montant de la pension doit être garanti à 75% du salaire brut moyen des dix meilleures années pour les salariés du privé. Une nouvelle réforme doit être mise en chantier, permettant notamment la retraite à 55 ans pour les travaux pénibles et insalubres, l'amélioration concrète et spécifique du droit à la retraite pour les femmes et les salariés aux carrières longues, la validation des périodes de formation au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire. Le pouvoir d'achat des retraites doit être revalorisé et réindexé sur l'évolution des salaires bruts, la revalorisation des retraites agricoles doit être poursuivie, le taux de la pension de réversion des régimes de base fixé dans un premier temps à 60%.

Le financement de ces mesures peut être assuré par une nouvelle politique d'emplois et une mise à contribution des revenus financiers du capital, notamment des entreprises, au même taux que les salaires.

3 > Une ville et des territoires solidaires :

Un plan d'urgence pour éradiquer la pauvreté :

Contre une misère indigne de notre époque, des mesures de prévention immédiates sont nécessaires : un plan d'urgence pour le logement des sans-abri, usant du droit à la réquisition et favorisant la création de maisons d'accueil ; l'interdiction des saisies, des expulsions, des coupures d'eau, de gaz et d'électricité ; la résorption de l'habitat insalubre ; la mise hors la loi des marchands de sommeil... ; le relèvement systématique des revenus des plus démunis pour qu'aucun foyer ne vive dans notre pays en dessous du seuil de pauvreté ; un plan national de protection des enfants dans des situations de pauvreté (alimentation, santé, éducation, accès aux loisirs et aux vacances...), le développement des services publics dans tous les quartiers.

Un droit au logement garanti ; un service public de l'habitat.

Notre pays vit une très grave pénurie de logements, notamment de logements sociaux accessibles à tous. **Il faut abroger la Loi de Robien, interdire les ventes à la découpe, créer des outils pour maîtriser le prix du foncier** (agences régionales dotées de moyens financiers suffisant), faire reculer la spéculation immobilière et la ségrégation urbaine qui se combinent pour exclure des millions d'habitants d'un véritable droit au logement. Nous proposons de **créer un service public décentralisé du logement et de l'habitat, financé** par un effort exceptionnel et durable du budget national (au moins 2% du PIB), par une mobilisation des fonds de l'épargne populaire et citoyenne du livret A gérés par la caisse des Dépôts et Consignations (2 milliards d'euros immédiatement disponibles), par une revalorisation de la participation des employeurs, par la taxation de la spéculation foncière et immobilière, par la contribution des grandes entreprises du BTP. **Un plan de construction en 5 ans de 600 000 logements de qualité à loyers modérés et de réhabilitation des logements des foyers modestes doit être lancé.** La politique de mise en vente du parc social locatif abandonnée. Les dépenses pour l'habitat ne doivent plus excéder 20% des revenus d'une famille. Pour lutter contre la ségrégation pratiquée dans certaines villes, **l'Etat doit faire respecter le seuil des 20% de logements sociaux instauré par la loi SRU devenu obligatoire, les opérations de renouvellement urbain ne peuvent se faire sans l'accord des habitants.** Le service public de l'habitat intervient dans l'aménagement et l'organisation du cadre de vie, pour l'embellissement des villes et des villages, empêcher la création de « ghettos sociaux » et place la démocratie participative au cœur de son fonctionnement. Il lutte contre la pollution publicitaire dans l'espace public. Il permet de rendre le droit au logement, notamment pour les jeunes et les plus démunis, opposable devant les tribunaux.

**600 000
logements
de qualité
à loyer
modéré
en 5 ans**

Un service public de la petite enfance :

Il faut revaloriser les allocations logement, verser des prestations sociales dès le premier enfant pour favoriser une véritable vie familiale.

Il faut assurer partout un service public de la petite enfance (crèches, halte garderie, centres de loisirs...).

Transports, le droit aux déplacements pour tous :

Dans les agglomérations urbaines, comme dans les zones rurales le droit aux transports est devenu essentiel à la vie quotidienne, mais l'offre de transports n'a pas suivi. Seule une maîtrise publique permettra de développer une politique cohérente, articulant les différents modes. **Des programmes de développement des transports publics accessibles à tous les usagers, doivent être engagés partout, pour mieux desservir toutes les zones à égalité (y compris entre les métropoles et les DOM-TOM), pratiquer des tarifs accessibles, voire la gratuité dans certains cas, réduire la pollution.**

Un aménagement du territoire promoteur de coopérations et de nouvelles solidarités :

La politique libérale organise la mise en concurrence des territoires, pousse à une surenchère d'attractivité, creuse les déséquilibres et les inégalités. Pour répondre aux besoins de solidarité et de développement, une nouvelle politique d'aménagement du territoire doit être mise en œuvre, élaborant un schéma national et des schémas territoriaux avec les populations, les élus, les acteurs sociaux et économiques. **En milieu rural, le maintien des activités doit être soutenu et la présence de services publics de qualité développée.**

4 > Faire respecter une véritable égalité de droits

La lutte contre les discriminations, grande cause nationale:

La lutte contre les discriminations doit être déclarée grande cause nationale pour toute la durée de la législature. Tout le champ des discriminations doit être considéré, qu'elles soient fondées sur l'engagement syndical ou politique, qu'elles soient racistes, fondées sur les convictions religieuses, sexistes, anti-LGBT (Lesbiens, Gays, Bi-sexuels et Transexuels), qu'elles stigmatisent des jeunes, des immigrés, des gens du voyage, des personnes en situation de handicap, qu'elles touchent à l'âge, à l'origine sociale, ou à l'aspect physique, concernent l'accès à l'emploi, au logement... Un bilan annuel doit être présenté au Parlement suivi de décisions pour mieux faire appliquer les lois. Un corps d'inspecteurs de la lutte contre les discriminations peut être créé. **Dans les entreprises, le respect de l'égalité face à l'embauche, aux salaires, à la promotion doit être garanti. Des objectifs ambitieux de recrutement seront exigés des entreprises et de la fonction publique, en particulier concernant les jeunes et les femmes, les habitants des banlieues, contrôlés par les intéressés eux-mêmes.** Les arrestations ou contrôles au faciès doivent être réprimés avec sévérité. La Haute autorité de lutte contre les discriminations doit être démocratisée, décentralisée et son rôle renforcé. La notion de «race» doit disparaître dans les textes institutionnels. La loi du 23 février 2005 doit être abrogée. Comme le demandent nombre d'associations, la journée nationale de la Mémoire, concernant l'esclavage et la traite négrière, doit être étendue aux massacres coloniaux. L'accès des personnes en situation de handicap à une vie sociale et à une citoyenneté pleines et entières doit être assuré dans tous les domaines. Nous voulons une société de respect de chaque individu, de son orientation sexuelle, d'égalité de droits pour tous les couples. **Le droit au mariage et la possibilité de l'adoption doivent être reconnus aux couples homosexuels et à toute personne sans distinction de sexe et de genre.** La Convention internationale des Droits de l'enfant doit être respectée.

Respecter la parole des jeunes :

La jeunesse n'est pas respectée. Sur des questions essentielles pour son présent et son avenir, elle n'est même pas consultée. **Nous proposons de construire dans un grand débat public une loi d'orientation pour la jeunesse.** Sans attendre, des lieux de parole et de pouvoirs à tous les niveaux, y compris institutionnels, doivent les associer aux décisions. Nous proposons de **créer une allocation et un service public permettant d'accompagner vers leur autonomie les jeunes dans leur diversité de situation.** Des actions doivent être engagées contre toutes les formes de discriminations qu'ils subissent.

La laïcité, un acquis à revivifier :

La laïcité est la condition même du « vivre ensemble ». Pour nous, non seulement elle assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des

**Un corps
d'inspecteurs de
la lutte contre
les discriminations**

cultes, mais elle est l'un des fondements d'une société d'égalité des droits entre tous les individus. Ses principes ne sont pas compatibles avec les discriminations, les intégrismes, et les communautarismes. Il faut relancer la lutte contre les sectes. La loi de 1905, qui est un pilier de la laïcité en France et permet toutes les adaptations nécessaires, ne doit pas être modifiée. **Nous proposons la création d'un Haut conseil de la laïcité, dont le rôle serait de faire vivre ses principes dans les conditions du 21^e siècle.**

Reconnaître enfin les droits des migrants :

L'exploitation et le racisme dont sont victimes les travailleurs migrants et leurs familles sont insupportables. La France doit être porteuse de l'exigence impérative de transformations économiques internationales permettant de **faire cesser le pillage des pays d'origine**, y compris de leurs cadres ou de leurs élites et de **faire reculer l'exode de la misère**. Pour faire reculer les situations désastreuses de clandestinité, assurer la liberté de circulation et la régularité du séjour des migrants, **le droit d'asile doit être respecté, tous les sans-papiers doivent être régularisés, les zones d'attente et centres de rétention doivent être supprimés, l'aide médicale d'Etat (AME) rétablie**. Il faut supprimer la notion de « pays sûrs » qui permet de traiter une demande d'asile par procédure prioritaire, sans un examen approfondi du dossier. L'acquisition de la nationalité française doit être facilitée, le droit du sol dès la naissance rétabli, les lois Pasqua-Debré, Chevènement et Sarkozy supprimées. **Le droit de vote et d'éligibilité est accordé à toutes les élections** (après trois ans de résidence pour les élections locales, dix ans pour les élections nationales).

5 > Pour une égalité effective entre les femmes et les hommes

Une société de mixité :

Favoriser partout la mixité en s'opposant à tout ce qui divise ou sépare

Pour l'égalité professionnelle :

Dès le début de la législature, après évaluation des lois existantes, les mesures législatives nécessaires seront prises pour une réelle mise en œuvre de cette égalité (accès à l'emploi, salaires, promotions,...). **Ces mesures obligeraient à négocier tous les ans sur le respect effectif de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec obligation de résultats et droit à la réparation des discriminations antérieures**. Des sanctions financières seront appliquées si les écarts ne se réduisent pas véritablement. Elle organiserait la transparence des indicateurs d'évaluation de l'égalité, et créerait un pouvoir de décision des représentants du personnel, ou à défaut les salarié-es, sur la mise en place et les modalités d'horaires à temps partiel. Elle ferait des atteintes à l'égalité professionnelle une discrimination punissable pénalement.

**Des sanctions
contre les inégalités
salariales
hommes-femmes**

Le libre choix de sa maternité :

Garantir le droit à une maternité voulue, associée aux congés parentaux des deux parents. Garantir le droit à l'information sur la contraception. **Rembourser à 100% tous les modes de contraception.** Programme de santé publique garantissant le droit à l'IVG et sa gratuité, avec le développement des centres de planning familial. Combat contre toutes les restrictions de ces droits au plan national et européen.

Le refus de toutes les formes de violence :

Loi cadre pour développer les moyens de prévention et de poursuite des violences, y compris conjugales ; **plan de lutte contre la marchandisation des corps et l'esclavage moderne ; lutte contre la prostitution, sans criminaliser les prostitué(e)s ; garantie des droits des femmes migrantes conformément au droit français.**

6 > Services publics, le choix de l'égalité, de la solidarité, de la maîtrise citoyenne

Les Français sont très attachés aux services publics. Pour l'égalité d'accès de tous, pour la réponse aux besoins, pour le développement économique, il faut **des services publics de qualité partout et pour tous.**

Pour cela, il faut reconquérir la maîtrise publique des services publics et des entreprises nationales que la droite s'acharne à livrer au marché. **Revenir sur ce que les gouvernements successifs ont privatisé mais aller plus loin, vers des services publics étendus et démocratisés.** Dans chaque grand secteur relevant du service public, il y a besoin de maintenir ou de créer un opérateur public fonctionnant sur des principes en rupture avec ceux des groupes privés. Toute entreprise qui a ou acquiert les caractéristiques d'un monopole doit entrer dans le champ de l'appropriation sociale.

Engager un vaste plan de reconquête et de modernisation des services publics :

Promouvoir le service public postal, conforter sa présence sur tout le territoire; engager la réappropriation publique de l'eau, du traitement des déchets, des télécommunications; renationaliser EDF-GDF; empêcher la mise en pièces de la SNCF et en faire un acteur d'une politique coordonnée de transport; créer un pôle public du transport de voyageurs urbains et inter-urbains; stopper la privatisation engagée des ports et de la SNCM; faire revenir les autoroutes dans le giron public; reconquérir la maîtrise publique du transport aérien et renationaliser Air France; créer un pôle public du financement et du crédit.

Promouvoir la notion de biens publics et de droits associés à ces biens :

Ces biens inaliénables sont partagés par toute l'humanité. Ils sont indispensables au développement des capacités humaines, à la démocratie, à la vie elle-même. Leur accès doit être garanti pour chacun-e. Leur gestion doit

Renationalisation d'EDF-GDF

être assurée par des acteurs visant l'efficacité sociale et non la rentabilité financière, en coopération. Leur financement doit être libéré du marché financier.

L'inclusion de ces droits devrait figurer dans la Charte des droits fondamentaux et dans un nouveau traité européen s'émancipant des logiques de marchandisation.

Exclure les services publics de l'Accord Général sur les Commerces et les Services

Démocratiser les services publics, changer la composition des conseils d'administration des entreprises publiques. Développer les pouvoirs d'intervention et de décision des salariés, des usagers, des élus.

7 > Ecole, culture, recherche, une grande ambition pour tous

Une école gratuite qui se donne les moyens de la réussite de chacune et chacun

Une école de la réussite pour tous

L'éducation est un enjeu de société. La droite au pouvoir met en place une école à plusieurs vitesses adaptée aux besoins de l'économie capitaliste mondialisée. Nous voulons **un service public laïc et véritablement gratuit de l'Éducation** qui scolarise tous les enfants et tous les jeunes sans exception et qui garantisse la valeur nationale des formations et des diplômes. **La scolarité obligatoire ne doit pas être réduite mais étendue de 3 à 18 ans, avec maintien et satisfaction du droit à la scolarisation dès deux ans.** Tous les moyens doivent être déployés pour permettre à chaque jeune, quelles que soient la voie et la filière de sa formation choisies, quels que soient son milieu social et son lieu de résidence, de s'approprier une culture commune de haut niveau et d'épanouir sa personnalité. Un processus d'unification du privé et du public dans un service national unifié de l'enseignement sera engagé.

Au « minimum culturel » pour les plus défavorisés, nous opposons la nécessité de **refonder une culture commune de haut niveau pour chacun**, qui soit un atout pour une formation tout au long de la vie. Pour cela, nous proposons **d'abroger la loi Fillon**, d'enrichir les contenus et notamment d'introduire l'enseignement artistique dans les programmes de la maternelle à l'université, de faire une place importante à l'éducation physique et sportive, à la culture scientifique et technique, à l'apprentissage des langues régionales et de donner les moyens d'un service de santé scolaire efficace et de structures adaptées à toutes les formes de handicaps.

Une profonde réforme de l'enseignement technique, des formations professionnelles et technologiques, articulée à la proposition de sécurité d'emploi formation, est nécessaire. **L'apprentissage à 14 ans doit être supprimé.**

Il ne peut y avoir de transformation progressiste de l'école sans favoriser une réelle démocratie éducative, impliquant tous les intervenants et les usagers

du service public en particulier les parents. Nous proposons de créer des « observatoires de la scolarité » rassemblant au-delà des acteurs classiques, des chercheurs en sciences sociales et sciences de l'éducation, ainsi que toutes les associations intéressées à la lutte contre les inégalités notamment scolaires, de faire un bilan des ZEP et de leur consacrer de vrais moyens, de mettre en place **un Fonds National de lutte contre les inégalités à l'école**. Ce fonds sera structuré en quatre volets : un volet social, permettant la mise en place de mesures immédiates de gratuité ; un volet éducatif, avec le lancement d'un programme national de recherche ; un volet démocratique, favorisant le rôle des différents acteurs ; un volet de politique territoriale, visant à réduire les inégalités entre territoire.

Pour financer ce fonds, une loi de programmation pluriannuelle doit porter le budget de l'Éducation nationale (hors participation collectivités territoriales) à 7% du PIB. Il faut mettre un terme aux emplois précaires dans l'éducation nationale, engager un plan massif de recrutement et de formation sur cinq ans de 150 000 enseignants et 45 000 personnels d'accompagnement et assurer le retour des personnels TOSS dans l'éducation nationale.

L'enseignement supérieur et la recherche

L'enseignement supérieur doit être démocratisé, et d'énormes moyens doivent être consacrés à la vie étudiante. Nous ne partageons pas la réforme LMD. Il est temps d'en faire le bilan critique sous contrôle démocratique des étudiants et des enseignants. Ce bilan doit conduire à une nouvelle réforme progressiste qui donne toutes ses chances à chaque étudiant, mette fin à la mise en concurrence des universités, garantisse à la fois le caractère national des diplômes et leur reconnaissance dans le cadre d'une harmonisation européenne. Cette nouvelle réforme devra disposer des moyens financiers nécessaires pour garantir l'accès et la réussite pour tous dans un enseignement supérieur de qualité. Cela passe notamment par la création d'un statut de l'étudiant s'accompagnant de nouveaux

droits (logements, revenu, culture, transports, citoyenneté, échanges internationaux, etc ...).

L'actuelle loi de programmation doit être remise en cause. **L'effort public de recherche doit être doublé sur une législature**, un programme de développement des emplois publics lancé, un statut du métier de chercheur créé pour en finir avec la précarité.

Les établissements publics de recherche doivent être exonérés de la TVA. Un pilotage démocratique de la recherche doit être garanti, un financement public récurrent devant assurer deux tiers au moins des moyens des laboratoires publics. **Il faut affirmer le rôle essentiel des organismes publics de recherche notamment du CNRS** et les conforter dans leurs missions de production de savoir et promouvoir ainsi une recherche fondamentale et appliquée, indépendante des pressions de rentabilité induite par la logique capitaliste. **Un grand organisme public de recherche technologique et industrielle doit être créé.**

Le droit au sport et à la vie associative

L'accessibilité aux pratiques sportives pour tous et à l'engagement associatif sera développé en portant **le budget de la jeunesse et des sports à 1% du PIB**. Les associations constituent un des piliers de la démocratie. Pour contribuer à leur vie et à leur rayonnement, nous proposons : **la mise en place d'un véritable statut du bénévole** ; l'augmentation et la sécurisation des subventions pour éviter l'instrumentalisation par le « subventionnement au projet » ; le développement des FONJEP (Fonds pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire).

Le droit à la culture et à l'information

Loin d'être une simple accumulation d'œuvres, de savoirs ou d'objets, la culture est avant tout le lieu de l'élaboration des outils symboliques, quelles que soient les formes qu'ils prennent. L'épanouissement et l'expression de tou-te-s et de chacun, articule dans le

Doublement du budget de la recherche

champ culturel des enjeux démocratiques et des enjeux d'émancipation humaine. Les exigences du développement culturel nécessite de porter à 1% du PIB la dépense publique ; pour cela, une loi d'orientation et de programmation budgétaire devra être mise en débat sans délai au parlement.

La France militera pour la ratification la plus large et la plus rapide de la convention sur la diversité culturelle adoptée par l'UNESCO. Elle défendra résolument l'exception culturelle au sein de l'OMC comme dans toutes les instances internationales et européennes, afin de contribuer à la reconnaissance et au développement des langues et des cultures du monde et de leur enrichissement mutuel.

reconnaissance des identités, La création sera soutenue par un financement public accru et dégagée des logiques financières, une véritable démocratie culturelle développée en redonnant toute leur place à l'éducation populaire et aux arts dans la cité, dans l'école et dans l'entreprise, en favorisant la rencontre avec les artistes et les créateurs au sein des établissements d'enseignements. Le statut de salarié sera garanti pour tous les artistes et les techniciens du spectacle vivant et du cinéma. **Le protocole d'accord de 2003 abrogé et la solidarité interprofessionnelle garantie**, un statut des plasticiens sera discuté et mis en place, « le droit de présentation » de leurs œuvres appliqué.

Le droit à l'information sera inscrit dans la Constitution de même que la création d'un Conseil supérieur des Médias qui remplacera la CSA et sera composé d'élus

de la nation, de professionnel-les et de citoyen-nes. **Une véritable information pluraliste, c'est-à-dire contradictoire, sera garantie par les cahiers des charges des entreprises de l'audiovisuel.** Il faut stopper par la loi la concentration dans les médias et l'édition et reconstruire un pôle public de l'audiovisuel libéré du diktat de l'audimat. L'expression des médias associatifs parti prenante du service public doit être garanti, ainsi que **le pluralisme de la presse écrite et de sa distribution** aussi. Des mesures fiscales seront prises en faveur des initiatives, individuelles ou collectives, qui contribuent à l'indépendance de financement de la presse d'opinion à l'égard des grands groupes économiques.

La marchandisation de la culture s'exerce de la manière la plus perverse, notamment au travers de la publicité, pour nous réduire au rôle de consommateur. Nous proposons notamment de d'exclure progressivement la publicité du service public de télévision afin de soustraire celui-ci au diktat de l'audimat et de la taxer sur les chaînes privées et les médias commerciaux pour contribuer au financement de l'audiovisuel public et abonder un fonds d'aide à la création et au pluralisme.

L'Internet, les nouveaux moyens d'échange numérique, les logiciels libres, l'accès aux œuvres de l'esprit qu'ils permettent, peuvent être une fantastique avancée de civilisation. Les mesures liberticides de contrôle techniques et de surveillance doivent être levées. La libre disponibilité de ces richesses informationnelles doit s'accompagner d'une réforme globale du droit d'auteur, garantissant la rémunération des créateurs, instaurant une taxe sur les profits de ces secteurs.

8 > Agriculture-pêche : souveraineté et sécurité alimentaire rémunération du travail paysan.

**Garantir
des prix
rémunérateurs
pour les
producteurs**

Le développement agricole et alimentaire dont le monde a aujourd'hui besoin, implique que les paysans puissent vivre de leur travail dans le cadre d'une agriculture socialement équitable, économiquement viable et respectueuse de l'environnement. Pour cela l'agriculture doit être libérée du carcan de l'OMC. A l'opposé des réformes négatives de la PAC, une politique de prix rémunérateurs doit être pratiquée ; à l'opposé d'une mise en concurrence entre eux des producteurs d'Europe et du Monde, une telle politique passe notamment par une ambition européenne nouvelle et équitable, visant un développement solidaire au sein de l'Europe et favorisant la relocalisation des productions au plus près des bassins de consommation, ainsi que des coopérations entre grandes Régions du Monde.

La souveraineté alimentaire doit être la base à laquelle est adossée toute négociation internationale. Il faut prohiber le dumping sur les prix agricoles dans les

échanges internationaux, privilégier les échanges sur la base d'un commerce issu d'accords de coopération. A ces fins le crédit et le système bancaire doivent être mobilisés. Un rapport transparent doit exister entre le prix d'achat d'un produit à son producteur et son prix de vente dans la distribution ; **la stratégie dite des « marges arrières » menée par la grande distribution et visant à tirer les prix à la production vers le niveau le plus bas par un chantage à la commercialisation des produits, doit être supprimée.** Les objectifs d'une agriculture sûre et de qualité, productive et non productiviste, rémunératrice du travail, diversifiée, respectueuse des hommes et de l'environnement, doivent s'accompagner des moyens spécifiques permettant le renouvellement des générations en agriculture et l'installation de jeunes dans les exploitations à taille humaine, réparties sur l'ensemble du territoire.

A l'image des ambitions de développement que nous fixons à notre agriculture, notre pêche doit être soutenue comme une activité vitale qui, pour vivre durablement, a besoin de s'émanciper des concurrences exacerbées qui l'assaillent en mettant à mal l'emploi et la préservation de la ressource.

9 > Agir pour un développement durable et solidaire

La France et l'Europe doivent s'engager avec volontarisme dans l'application du protocole de Kyoto et au-delà dans une nouvelle étape de la lutte contre le réchauffement climatique et l'effet de serre.

Deux convictions nous animent : les politiques libérales financiarisées et productivistes constituent désormais un obstacle à la défense de l'environnement et à la sauvegarde de la planète ; c'est à la redéfinition du type même de croissance, de production et de consommation qu'il faut s'atteler, en fondant le développement indissociablement sur des critères sociaux et environnementaux. Cela doit nous conduire à décider :

la construction d'un service public de l'eau à partir d'une démarche décentralisée à l'échelon des collectivités locales jusqu'aux niveaux européen et mondial.

La constitution d'un pôle public de l'énergie garantissant le retour au public d'EDF et GDF et intégrant également AREVA, le CEA, TOTAL, la COGEMA... ;

La définition d'un grand programme de Recherche d'expérimentation et de production en faveur des économies d'énergie, en impulsant des politiques innovantes dans les domaines des traitements des déchets, des transports (ferroviaire, fluvial, maritime), de l'habitat et de l'aménagement urbain et territorial.

De même, il faut s'engager résolument en faveur **d'une mixité énergétique, préparant la société post-pétrolière sur la base d'énergie non productrice de gaz à effet de serre : les énergies renouvelables mais également l'énergie nucléaire** à propos de laquelle il faut ouvrir un débat citoyen transparent afin d'avancer grâce à la Recherche vers un nucléaire propre, sécurisé, durable et surtout 100% public.

Dans le domaine alimentaire, il ne faut pas laisser les géants mondiaux de l'agroalimentaire contrôler les semences mondiales, notamment en interdisant la brevetabilité du vivant. **La production d'OGM en pleins champs doit faire l'objet d'un moratoire pour permettre un débat public et la maî-**

**Répondre
aux besoins
énergétiques
et travailler
à une plus
grande mixité
des sources
d'énergies**

trise citoyenne des enjeux d'une alimentation saine de qualité pour tous. La recherche publique doit se poursuivre pleinement, dans des conditions définies par les citoyens et sous des protocoles de contrôle strict.

Dans le domaine maritime, nous proposons un renouveau de la politique maritime nationale pour aller, à l'opposé des orientations actuelles des transports maritimes internationaux, vers plus de sécurité des navires et de la navigation et une protection renforcée de la biodiversité des mers et des côtes. Cette orientation créera les conditions d'une revitalisation de la construction navale en France. **Cette maîtrise nouvelle passe aussi par la mise hors loi des pavillons de complaisance et la suppression du RIF.**

Nous proposons la mise en place d'instances citoyennes nationales et européennes de la défense de l'environnement. Nous proposons de multiplier par trois les moyens alloués au ministère en charge de ces questions.

10 > Sortir de la surenchère sécuritaire et garantir les libertés

**Redonner
la priorité
aux politiques
de prévention**

Vivre en sécurité est un droit élémentaire, une condition de la liberté. Il faut **mettre un terme à l'engrenage sécuritaire qui nourrit lui-même la violence, et redonner tout de suite la priorité aux politiques de prévention**, notamment par le développement des moyens humains de l'action sociale, et au redéploiement d'une police de proximité, plus proche des habitants, plus citoyenne, plus préventive.

Le vote de l'état d'urgence après la crise des banlieues a révélé le caractère profondément autoritaire et répressif des politiques actuelles. Les libertés sont en danger. Il faudra avoir le courage d'**abroger toutes les lois répressives votées ces dernières années** (stigmatisation des populations, durcissement pénal, atteintes aux libertés individuelles et collectives). Il faut en finir avec la criminalisation de l'action syndicale. Un essor sans précédent des libertés sera assuré dans le cadre de la démocratisation de nos institutions. **Une grande réforme démocratique de la justice sera entreprise avec les moyens nécessaires.** Son indépendance sera renforcée. La présomption d'innocence sera réaffirmée et garantie. La détention provisoire sera rigoureusement limitée. La présence d'un avocat sera prévue dès la première heure de garde à vue. La Protection judiciaire de la jeunesse verra ses effectifs et ses moyens considérablement augmentés. **Une grande réforme pénitentiaire sera engagée pour rendre la prison humaine. Les politiques d'alternative à l'emprisonnement seront systématiquement privilégiées.** Toute peine de prison sera accompagnée d'une formation liée à un projet global de réinsertion. La France appuiera au plan international l'action pour l'abolition universelle de la peine de mort.





NOTRE DEUXIEME ENGAGEMENT

DONNER LE POUVOIR AUX CITOYENS. FONDER UNE SIXIEME REPUBLIQUE.

Les institutions de la 5^e République que nous avons dès l'origine combattues, ont, particulièrement ces dernières années, fait la preuve de leur nature foncièrement antidémocratique. **Le renforcement du présidentielisme avive la crise de la politique. La citoyenneté est étouffée. Dans la mondialisation capitaliste, le pouvoir est confisqué par le capital et les actionnaires.** C'est la dictature des marchés financiers. La démocratie sociale reste à inventer pour rendre effectif le droit constitutionnel à l'emploi pour tous, qui doit primer sur l'exigence de rentabilité et le pouvoir des actionnaires. Pour mettre fin à la concentration et à la privatisation des pouvoirs dans toute la société, pour organiser la diffusion et le partage de ces pouvoirs dans tout le corps social, nous nous plaçons dans la perspective d'une 6^e République fondée sur une démocratie pleinement participative. La 6^e République s'inscrit dans la continuité d'une tradition démocratique née en 1789, mais elle devra être en même temps la première République d'un nouvel âge démocratique, développant en tous domaines une logique d'intervention citoyenne directe et permanente, une véritable démocratie participative.

Sans ce nouvel essor du pouvoir citoyen, qu'il faudra impulser à toutes les échelles de territoire, du local au national, de l'Europe au monde, toute politique de changement sera gravement handicapée, voire vaine.

1 > Des Etats généraux pour fonder une nouvelle République

Pour **fonder la nouvelle Constitution**, des États généraux pour une nouvelle République seront réunis ; une **Assemblée constituante** sera élue, son projet soumis à ratification par référendum.

2 > Une Constitution fondés sur les droits

Le socle de la nouvelle Constitution sera celui des droits. Ils ne seront pas renvoyés au seul préambule. **Une Déclaration des droits fondamentaux et des libertés de la personne en constituera le titre premier.** Elle énoncera des droits indivisibles : civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels, s'appliquant à l'ensemble des résidents. Ces droits imprescriptibles seront contraignants, opposables devant les tribunaux. Le respect des droits fondamentaux relève d'une responsabilité publique et nationale et suppose des services publics hors concurrence et obéissant aux principes d'égalité, de responsabilité et d'efficacité.

3 > Une implication citoyenne active

Le moteur de la nouvelle Constitution se trouvera dans une implication citoyenne active. **Sous toutes ses formes, l'initiative citoyenne sera élargie**, y compris à des propositions législatives, le référendum d'initiative populaire également. Toutes les assemblées élues devront mettre à leur ordre du jour toute proposition émanant d'une partie des citoyens, dont le seuil sera déterminée par la loi. La citoyenneté de résidence sera établie. **Le statut de l'élu(e) rendra effective pour tous la possibilité d'exercer un mandat.**

4 > Un renforcement de la souveraineté populaire

La souveraineté populaire sera renforcée par un rapprochement significatif des élu(-e)s et de la population qu'ils représentent. **La proportionnelle sera généralisée à toutes les élections. La parité sera généralisée et rendue obligatoire dans tous les scrutins. La durée des mandats sera réduite et leur cumul et leur renouvellement strictement limité.** Des comités ou des conseils territoriaux veilleront à l'information, à l'exercice de la participation citoyenne et au contrôle de l'activité des élus.

5 > La logique des institutions sera celle de la prépondérance du législatif sur l'exécutif.

Les dispositions qui rabaissent la représentation nationale telles que **l'article 16, le vote bloqué, le recours à l'article 49-3... seront abandonnés. Le rôle de l'Assemblée nationale** sera revalorisé et assorti de moyens effectifs de contrôle sur l'exécutif. Elle donne mandat de négociation au gouvernement sur chaque projet d'acte communautaire. Le Sénat, dans sa forme actuelle, sera supprimé. La seconde chambre, élue au suffrage universel direct, assurera le lien entre les

Donner aux citoyens le pouvoir de proposer les lois

initiatives des citoyens et collectivités territoriales et l'Assemblée nationale. **Le rôle du Président de la République sera réduit. Il faudra créer les conditions de son élection pour cinq ans au suffrage indirect.** La responsabilité de l'exécutif incombera au Premier ministre et au gouvernement.

6 > Une décentralisation solidaire

La décentralisation, dont l'état actuel fera l'objet d'un bilan critique, se conduira dans le double esprit de la souveraineté populaire et de la solidarité. Une collectivité pourra prendre en charge toute activité demandée par sa population; une collectivité plus étendue ne prend en charge les activités d'une moins étendue que si celle-ci ne peut la satisfaire ou le souhaite par accord de partenariat. L'Etat est le garant de la solidarité nationale, de la volonté collective nationale et de la cohérence des politiques suivies, il maintient l'égalité de traitement entre les habitant-e et entre les territoires. **Les collectivités auront les financements et les moyens pour assumer leurs missions. Les logiques de rentabilité aujourd'hui en œuvre dans l'exercice des fonctions de l'Etat doivent être abandonnées.** Les instances de contrôle du fonctionnement transparent et démocratique des services de l'administration seront développées. L'accès à la Haute fonction publique sera démocratisé.

7 > La démocratie sociale dans toute la société

La démocratie sociale sera tenue pour une part essentielle de la vie démocratique, un moteur du développement économique. Il faut en finir avec la dictature des marchés financiers, avec les pleins pouvoirs du chef d'entreprise. **La citoyenneté à l'entreprise sera constitutionnelle, avec des droits d'intervention et de décisions des salariés et de leurs organisations et institutions représentatives, dans la gestion des entreprises.** Le principe des négociations collectives sera revalorisé et démocratisé par la loi, avec en particulier le principe généralisé des accords majoritaires en voix. La protection sociale sera confortée et démocratisée.

La loi organisera la reconnaissance formelle et le développement résolu de toutes les formes de participation des syndicats, association et partis au fonctionnement des institutions. Leurs représentants seront dotés de statuts adaptés

8 > Une justice indépendante

L'indépendance de la Justice sera garantie. Le Conseil supérieur de la Justice sera garant de l'indépendance des magistrats. **La tutelle du pouvoir exécutif sera supprimée. Le Président de la République et le Garde des Sceaux n'en seront plus membres.** Le Conseil nomme et décide de l'avancement des magistrats du siège et du Parquet. L'unité et l'indépendance du corps des magistrats sont garanties par un statut établi par une loi organique. Les juges du siège sont inamovibles. Le ministère public est placé sous l'autorité du Garde des Sceaux pour l'exercice de l'action publique.

**Des droits
d'interventions
pour les
salariés sur
la gestion des
entreprises**





NOTRE TROISEME ENGAGEMENT

UTILISER AUTREMENT L'ARGENT POUR UN NOUVEAU TYPE DE CROISSANCE

L'humanité, notre pays produisent de plus en plus de richesses, mais elles sont accaparées pour des opérations financières de plus en plus destructrices. La société doit retrouver le pouvoir de répartir et d'orienter autrement cet argent, de maîtriser son type de développement. A quoi sert l'argent de l'Etat, des entreprises et des banques? Comment sont utilisés les profits engendrés par le travail et la créativité des salariés ? A quoi servent les fonds publics distribués grâce aux impôts acquittés par les contribuables? Comment sont utilisés les crédits que les banques peuvent octroyer à partir des salaires, pensions, retraites, indemnités de chômage virés gratuitement chaque mois sur les comptes courants bancaires? Qui décide de ce qui est produit, pour qui et comment ? **Cet argent est celui de la société. Il faut se réapproprié son utilisation, le rendre utile pour un autre type de croissance, en faveur du développement humain.** Il est illusoire de penser garantir l'avenir du monde en perpétuant le type actuel de croissance fondé sur des déséquilibres socio-économiques majeurs, sur des logiques de domination insupportables, sur l'accroissement des dépenses militaires, sur l'épuisement des ressources. **Il y a besoin de construire un nouveau mode de développement solidaire, au service de l'épanouissement humain, du développement de chacun-e, respectueux des territoires, de leur équilibre, de l'avenir de la planète et de ses ressources.** Il y a besoin pour cela de nouveaux indicateurs de mesure et d'évaluation des performances susceptibles de traduire la contribution à la qualité de la croissance et du développement.

1 > Contre le pouvoir des marchés financiers, un autre crédit et des coopérations

En Europe, il faut agir pour changer le rôle de la Banque centrale européenne, placer son action sous le contrôle des Parlements européen et nationaux pour réaliser des objectifs annuels chiffrés de créations d'emploi dans l'Union et dans chaque pays membre. **Ses crédits doivent devenir sélectifs, avec des taux plus faibles quand les investissements financés servent à programmer plus d'emplois, de formations, de valeur ajoutée, plus dissuasifs quand ils servent à la rentabilité financière. Une ligne de crédit doit financer le « rattrapage social » au Sud et à l'Est et un SMIC dans chaque pays de l'Union progressivement harmonisé vers le haut.**

Le pacte de stabilité doit être remplacé par un pacte de progrès social pour l'emploi et la croissance, qui relance de manière concertée des dépenses publiques de développement (santé, éducation, formation, recherche, logement social, culture, transports, infrastructures) et organise une diminution concertée des dépenses militaires. Leur relance, appuyée par la BCE contribuera à réduire les déficits.

En France, il faut réorienter tout de suite le crédit, l'épargne, les fonds publics.

Des conférences régionales pour l'emploi et la formation doivent organiser la concertation des acteurs de terrain (salariés et syndicats, citoyens et associations, élus, représentants des employeurs, élus et pouvoirs publics) avec les institutions financières, pour concevoir les montages nécessaires à la réalisation des objectifs annuels d'emploi et de formation ainsi chiffrés.

Le rôle des banques doit être changé, pour faire reculer et remettre en cause la dictature de la rentabilité financière et des actionnaires, promouvoir un crédit sélectif en faveur de l'emploi. Il s'agit de responsabiliser socialement et territorialement les entreprises en changeant leurs

relations avec les banques à partir d'un crédit nouveau, alternatif au financement par les actionnaires. Le suivi et le contrôle par les salariés et les élus sera organisé grâce aux conférences régionales pour l'emploi, aux pouvoirs nouveaux créés pour cela.

Des fonds régionaux pour l'emploi et la formation prendraient en charge la bonification des prêts bancaires, dans la mesure où ils développent emplois et formation. Tous ces fonds régionaux seraient associés dans un fonds National pour l'Emploi et la Formation géré avec les élus, notamment territoriaux, et des représentants des CE, dans le cadre de programmes nationaux d'emploi et de relance des filières industrielles et de services. Outre des dotations budgétaires, il serait tout de suite doté des 20 à 23 milliards d'euro annuels représentant les exonérations de cotisations sociales patronales.

Un pôle public financier serait créé avec des banques, sociétés d'assurances et établissements financiers nationalisés, à partir de la Caisse des dépôts, des services financiers de la Poste, d'OSEO, du Crédit Foncier, de la CNP, de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne et de son « groupe ». Il sera chargé de développer une nouvelle grande mission de service public du crédit pour sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation et pour entraîner l'ensemble du système bancaire.

Les PME, qui représentent 63% de l'emploi total et 53% de la valeur ajoutée en France, de même que les artisans et les petits commerçants, seront particulièrement concernées par ces nouveaux dispositifs qui sécuriseront leur création, leur développement et leur transmission. Elles disposeront ainsi de marges de manœuvre très accrues dans leurs rapports avec les grands donneurs d'ordre et les réseaux de distribution.

Le développement de coopérations en France et en Europe avec les institutions financières publiques, semi-publiques, mutualistes et coopératives en Europe sera une des missions de ce pôle public et des fonds pour l'emploi.

L'épargne des salariés et retraités sera revalorisée et mobilisée autrement, pour l'emploi et

Placer la BCE sous contrôle démocratique

la formation, grâce à l'émission de nouveaux titres publics, non cotés sur le marché financier. L'épargne populaire collectée par le pôle public et les livrets défiscalisés pourra être placée dans ces titres. Cela concernerait en premier lieu La Poste et les livrets A. La gestion des fonds communs de placement récupérant l'épargne salariale sera radicalement démocratisée et basée sur des critères d'efficacité sociale. Les stock-options seront supprimés.

L'actionnariat salarial actuel sera mis en extinction. Avec les distributions d'actions gratuites actuelles, ces titres doivent être émancipés du marché financier. Les titres concernés seront non négociables sur le marché, non cessibles en Bourse et détenus obligatoirement pendant une longue durée. Ils ne seraient cessibles qu'à un Fonds non spéculatif dans l'entreprise géré par les salariés et leurs organisations. On chercherait ainsi à contrer l'intégration des salariés à la rentabilité financière contre leurs intérêts. L'épargne gérée par les investisseurs institutionnels que sont les compagnies d'assurances et les différents FCP et SICAV sera mobilisée au service de l'emploi et d'une nouvelle croissance réelle.

Le contrôle des fonds publics sera démocratisé. **Sera restaurée et étendue la loi adoptée en janvier 2001, sur initiative des parlementaires communistes, portant création d'une « commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises »** (loi n° 2001-7 du 4/01/2001) et abrogée par la droite.

2 ➤ De nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés.

De nouveaux droits et pouvoirs d'intervention et de décision dans la gestion des entreprises sont indispensables pour changer la gestion des entreprises, ses buts.

Les nouveaux droits et pouvoirs des salariés doivent s'étendre à toutes les décisions essentielles concernant les gestions, le niveau et la qualité de l'emploi, les choix industriels et d'investissements, les opérations stratégiques de rachat, de fusion, de délocalisation ou de cession d'activité. Cela se fera notamment à travers de nouveaux champs d'intervention pour les CE, CCE et Comité de groupe.

3 ➤ Une véritable appropriation sociale des entreprises, pour une toute autre politique industrielle et de services

Une propriété publique étendue, si elle ne suffit pas comme l'a montré les dérives de l'étatisation, reste toutefois indispensable. Elle constitue un levier, joue un rôle transversal dans toute la société pour contrer la puissance des marchés financiers, de la marchandisation et des critères de rentabilité, par l'introduction de critères de gestion d'efficacité sociale irriguant toute la société,

Dans ce but l'Agence des participations de l'Etat, démocratique, transparente et représentative, aura deux finalités fondamentales : sécuriser et promouvoir l'emploi, la formation et la recherche dans les entreprises au capital desquelles l'Etat participe ; développer les territoires en répondant efficacement aux besoins de leurs populations. Elle assumera cette mission dans le cadre de la réalisation d'objectifs annuels d'emploi en France et en Europe et d'objectifs de politique industrielle et de services nouvelle. Ses orientations feront l'objet d'un débat annuel avec vote au Parlement.

**Contrôler
l'utilisation
des fonds
publics**

Une grande réforme fiscale pour un impôt juste

Dans les secteurs clés, les grands acteurs public nationaux seront incités à contribuer à l'**émergence de véritables réseaux européens d'entreprises publiques** assumant en commun une mission de sécurisation et de promotion de l'emploi, de la formation, de la recherche. La France proposera à ses partenaires de l'Union européenne de créer un statut de l'entreprise publique en Europe.

Une relance concertée de l'effort de recherche sera organisée. De grands programmes de co-production seront impulsés au plan national et rechercher au plan européen. Ils viseront à promouvoir l'efficacité sociale et la cohérence des filières industrielles et de services. Ils permettront de consolider et promouvoir les points forts de la France, notamment dans les industries aéronautiques et spatiales, l'énergie, l'automobile, les télécommunications.

Cela concernera particulièrement les industries de la révolution informationnelle. Il s'agira aussi de pousser les technologies de l'information et de la communication dans les industries traditionnelles, particulièrement la métallurgie, le textile, les Industries agroalimentaires, l'habillement - cuir, les équipements électriques et électroniques, les composants et les produits minéraux, en visant notamment les PME-PMI. Les centres publics de recherche, avec les universités, seront appelés à jouer un rôle accru, mais pas sous le pilotage des grands groupes et de la rentabilité financière. **Les pôles de compétitivité seront transformés en réseaux de coopération, fonctionnant selon une toute autre logique sous le contrôle conjoint des chercheurs, enseignants et formateurs, des Comités d'entreprises, des syndicats, des associations et des élus.**

Le développement de formes alternatives d'entreprises (coopératives de production, de distribution, de consommation...) sera soutenu, notamment par l'accès à des financements émancipés du marché financiers, ainsi que par l'octroi d'un droit de préemption des salariés sur leurs entreprises en cession

4 ➤ Des impôts plus justes, plus efficaces, pour de nouvelles dépenses publiques

Une très grande réforme fiscale devra être engagée dès le début de la législature et menée à bien durant tout le mandat. Il s'agit, notamment, d'aller vers le doublement de la part des prélèvements progressifs, les plus justes, dans les recettes budgétaires, et de réduire corrélativement le poids des contributions proportionnelles, notamment, la TVA particulièrement injuste et inefficace.

Les impôts directs de l'Etat

L'impôt sur le revenu sera transformé pour en finir avec la sous-taxation des revenus financiers du capital. Un nouveau barème de l'impôt fera passer le nombre de tranches d'imposition de 5 à 9 pour assurer une meilleure progressivité du prélèvement. Le taux marginal sera relevé à 55% et un minimum imposable sera instauré à 18 000 euros.

L'impôt de solidarité sur la fortune verra son taux doublé pour les tranches de patrimoine situées entre 750 000 euros et 1 200 000 euros et il sera **triplé pour les tranches supérieures**. Les biens professionnels réintégrés dans la base de l'impôt verrait leur taxation modulée en fonction de l'utilisation qui en est faite, pour ou contre l'emploi et le progrès des qualifications en France.

L'impôt sur les sociétés sera modulé selon l'utilisation faite des bénéfices, favorable ou non à l'emploi. Le barème de l'impôt serait progressif. Son taux serait modulé selon la part des bénéfices réinvestis dans la modernisation de l'outil de travail et la recherche avec un progrès de l'emploi, des salaires, de la qualification, tandis que la part distribuée aux actionnaires et/ou placée sur les marchés financiers serait pénalisée.

L'impôt sur les profits pétroliers, assis sur les profits bruts des compagnies pétrolières et des sociétés parapétrolières, financera une réforme de la fiscalité des carburants et commencera à abonder un Fonds national de lutte anti-pollution permettant d'amplifier la recherche pour les énergies alternatives, les économies d'énergie et les moteurs propres. Le crédit impôt recherche et développement sera profondément réformé.

Les impôts indirects

Il s'agit de limiter leur portée et de les rendre moins injustes.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) sera réformée et son taux maximum de prélèvement plafonné.

Le taux de la TVA sur les produits déclarés de première nécessité sera **progressivement abaissé jusqu'au niveau zéro**.

Les impôts locaux

Il s'agit de limiter la pression de la fiscalité locale tout en redonnant d'authentiques marges de manœuvre aux budgets des collectivités territoriales. Il faut une véritable révision foncière, au lieu d'en rester à la valeur locative 1970 pour référencer les bases des impôts locaux.

Taxe professionnelle : Il s'agira d'en faire un véritable impôt pour l'efficacité du capital, assis sur les actifs matériels et financiers des entreprises assujetties. **Seront donc introduits dans la base taxable les capitaux financiers des entreprises**, des banques et établissements financiers, des sociétés d'assurances, de la grande distribution, moyennant un taux de 0,3% à 0,5%. Les importantes recettes nouvelles ainsi dégagées nationalement seraient redistribuées entre toutes les communes selon des critères de besoins sociaux

Taxe d'habitation : le montant de l'impôt sera limité à 20% du revenu mensuel net perçu.

Taxe foncière : Le calcul des bases des propriétés non bâties, très souvent à un niveau particulièrement faible, sera revu, ces propriétés pouvant, dans certains cas, constituer un véritable capital foncier.

Taxe d'ordures ménagères : Elle sera assise sur une valeur locative révisée tenant compte de la qualité, de la superficie et de la situation de l'habitation afin d'être plus juste et plus représentative du potentiel fiscal des familles.

En outre, la réforme de cette taxe accompagnera la mise en place d'une charte nationale contraignant les industries alimentaires et la grande distribution notamment à limiter la production de déchets et d'emballages.

5 > Refonder et étendre les cotisations sociales des entreprises

Pour financer les importants besoins de protection sociale (santé, accidents du travail, retraites, famille, dépendance), la mise en place graduelle d'un système de sécurité d'emploi ou de formation pour tous, les nouveaux besoins de formation professionnelle, initiale et continue, l'allocation d'autonomie de la jeunesse, les cotisations sociales sont un outil efficace car elles poussent à intégrer ces exigences jusque dans les décisions de gestion des entreprises.

A l'opposé des politiques systématiques d'exonérations de cotisations, nous affirmons le besoin d'une extension du montant de ces prélèvements, tant par l'augmentation de certains taux de cotisation, par la croissance de l'assiette salaires, par la création d'une assiette supplémentaire sur les profits financiers des entreprises, par des outils de modulation poussant à faire croître la base emploi et qualifications, par l'extension de mécanismes de bonus/malus, mais aussi par la création de cotisations nouvelles. Simultanément seront mis en déclin la CSG et la CRDS.

Taxer les profits financiers des entreprises



NOTRE QUATRIEME ENGAGEMENT

CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE, AGIR POUR CHANGER LE MONDE

L'exigence d'un autre monde,
d'une autre civilisation grandit
partout dans le monde.

En rejetant le projet de Constitution européenne, les électrices et les électeurs ont rejeté non pas l'Europe, mais les politiques néo-libérales qui la plongent dans la crise et auquel se projet prétend donner le statut de Constitution de l'union. Ce rejet appelle d'autres décisions, d'autres institutions, d'autres politiques de l'Union européenne. Changer l'Europe et agir pour un autre monde sont pour nous deux objectifs intimement mêlés.

I > Agir pour une Europe sociale, démocratique, solidaire, féministe, écologique et pacifique

La promotion d'un modèle social européen solidaire et de haut niveau, en opposition à la logique de mise en concurrence des populations, est la première exigence.

L'« Agenda de Lisbonne » qui enferme les décisions à prendre dans le cadre du seul objectif de « compétitivité » donc de mise en concurrence des travailleurs, des peuples et des territoires doit être profondément remis en cause. Les politiques de réduction des dépenses publiques, de précarisation des marchés du travail, de déréglementation et de privatisation doivent être abandonnées. Des politiques nouvelles sociales, économiques, industrielles et écologiques doivent être élaborées pour faire reculer le pouvoir des marchés financiers, accroître, sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation. **Le dumping social et les délocalisations fiscales doivent être combattues par un ambitieux programme de développement des pays entrants, financé en réduisant les inégalités sur le continent. L'harmonisation par le haut des niveaux de protection sociale (santé, retraites...) doit**

Un nouveau traité posant les bases d'une Europe des droits

être systématiquement recherchée. D'une manière générale, le rapport entre les règles européennes et nationales doit être transformé, afin de faire toujours prévaloir celle qui socialement est la plus favorable.

Les services publics, avec de nouvelles créations à l'échelle européenne doivent devenir un pilier de la construction européenne. **Les directives de libéralisation des services publics, la directive Bolkestein, celle sur les services portuaires, ainsi que toute directive poussant à l'allongement du temps de travail doivent être abandonnées.** Une nouvelle politique agricole commune doit être élaborée fondée sur la sécurité et la souveraineté alimentaire, rapprochant les paysans européens au lieu de les mettre en concurrence, tournée vers le développement des coopérations avec les pays qui souffrent le plus de sous-alimentation. **Une Charte européenne de l'environnement** devrait être adoptée.

Ces nouvelles orientations impliquent des moyens économiques et financiers : **transformation du pacte de stabilité en pacte pour la croissance et l'emploi, réforme du statut et des missions de la BCE, augmentation et réorientation du budget européen...**

La promotion d'une Europe de l'égalité des droits est la seconde exigence.

Une grande offensive européenne doit être menée en concertation en faveur de la dignité humaine, contre la pauvreté, l'exclusion, les divisions et discriminations. Les politiques d'Europe forteresse, de stigmatisation des étrangers non communautaires doivent être abandonnées et les accords de Schengen renégociés au profit d'une action résolue de l'Europe en faveur de politiques nouvelles de migrations internationales et de co-développement. **L'égalité homme-femme doit être une valeur fondamentale de l'Union,** l'élimination des rapports de domination un de ses objectifs prioritaires. Des mesures contraignantes seront prises à cet effet, avec une harmonisation sur les dispositions les plus progressistes, en particulier l'adoption une loi cadre contre les violences faites aux femmes ainsi que la légalisation de l'IVG dans tous les pays européens.

La troisième exigence est celle d'une démocratisation radicale de la construction européenne.

Le verdict populaire doit être respecté : la France doit affirmer qu'elle ne ratifie pas le traité constitutionnel européen et donc que celui-ci est caduc. Elle doit abroger la modification de la constitution française effectuée en vue de la ratification du TCE. **Un nouveau traité, définissant les politiques sociales, économiques, monétaires, environnementale, de défense doit être mis en chantier. Le socle de cette refondation de l'Union, incluant une nouvelle Charte des droits fondamentaux contraignante, doit être soumis au débat et à la décision, par référendum, des peuples européens.**

Ce nouveau cadre fondé sur les principes de liberté, d'égalité, de pluralisme, de laïcité, appuyé sur la primauté des droits fondamentaux et des libertés de la personne, étendra les pouvoirs de contrôle et d'intervention des citoyennes et des citoyens dans la vie économique, sociale et politique à tous les niveaux. **Il organisera le recul des pouvoirs de la Commission au profit du Parlement européen et des Parlements nationaux dont les droits d'initia-**

tives, de codécision, de contrôle seront renforcés. Le mode de scrutin en France pour le Parlement européen doit se faire sur la base d'une liste nationale à la proportionnelle. La construction européenne doit se poursuivre dans le plein respect du droit de chaque peuple à disposer de lui-même..

La quatrième exigence est celle d'une Europe agissante pour une mondialisation de solidarité.

La France et l'Europe doivent bannir de leur politique tout aspect de néocolonialisme, cesser de soutenir des régimes bafouant les droits humains et fermer leurs bases militaires permanentes à l'étranger. L'Union a un grand rôle pour développer de nouvelles relations en Méditerranée, avec les pays du Sud en général, et tout particulièrement avec l'Afrique et l'Amérique Latine. **Elle doit être en pointe dans la promotion des politiques de co-développement.**

2 > Agir pour un monde plus solidaire

Au lieu de promouvoir la libéralisation du commerce international en faveur d'une libre concurrence ravageuse, l'Europe doit se mobiliser en faveur de l'émancipation des marchés et **se déclarer zone hors AGCS**. Le mandat des négociateurs européens dans l'OMC doit changer. Au lieu de rechercher un compromis avec les Etats-Unis afin d'obtenir l'ouverture des marchés les plus prometteurs pour leurs grands groupes respectifs, il s'agirait de **travailler à une alliance durable avec tous les pays qui le souhaitent pour faire émerger d'autres règles plus solidaires, plus démocratiques, plus responsables**. Cette alliance stratégique concerne en tout premier lieu les pays du Sud. Les Lampedusa, Ceuta et Melilla ont dramatiquement illustré cet urgent besoin. Le commerce équitable doit être encouragé.

En divers points de la planète, la France est présente avec des départements et territoires qui pour plusieurs d'entre eux ont subi l'esclavage et ont contribué à l'accumulation de richesses pour le pays colonisateur. **Ces peuples, confrontés à une domination néo-coloniale, sont aujourd'hui fragilisés et appauvris. Une aide exceptionnelle à leur développement est à assurer par la France qui se doit de favoriser leur libre détermination sur leur devenir institutionnel.** Elle doit tenir son engagement de la tenue d'un référendum sur l'autodétermination en Nouvelle Calédonie.

Les institutions financières internationales doivent être réformées et dégagées de la tutelle du dollar et des marchés financiers, pour promouvoir une monnaie commune mondiale de co-développement. **La lutte contre les paradis fiscaux et les délocalisations fiscales est menée avec détermination. L'OMC doit être pleinement intégrée au système des Nations Unies et réorientée en faveur du progrès social. La France et l'UE doivent s'engager pleinement en faveur de l'annulation de la dette des pays pauvres.** Les objectifs du Millénaire pour réduire la pauvreté dans le monde mieux financés. L'ONU doit être réformée, démocratisée, avec le renforcement des pouvoirs de son assemblée générale, l'augmentation des membres de

**Construire
des alliances
avec ceux
qui veulent
instaurer
d'autres règles
dans le monde**

son Conseil de sécurité et la coopération avec les sociétés civiles, son rôle doit être revalorisé pour contribuer à la promotion de rapports plus solidaires dans le monde, à la réduction des inégalités mondiales, à la prévention des conflits et à la reprise du désarmement, à la réduction des dépenses militaires, à la répression des trafics d'armes.

La France et l'Europe doivent se mobiliser pleinement pour faire prévaloir un concept du développement solidaire et durable. L'aide publique au développement doit être accrue, réformée et définie en fonction de leurs besoins avec les populations concernées.

La lutte contre les grandes pandémies, et notamment l'accès aux traitements par toutes les populations de la planète, doit être une priorité. Des coopérations favorisant la démocratisation de l'accès aux soins et médicaments aux plus démunis dans le monde aujourd'hui doivent être développées. L'ONU doit pouvoir assurer la coordination de la gestion des secours face aux grandes catastrophes naturelles.

3 > Agir pour un monde de paix

Le combat pour la paix, le désarmement et la sécurité doit être réactivé. **L'Union européenne ne doit pas devenir une puissance militariste de plus**, qu'elle soit inféodée à la superpuissance américaine ou même qu'elle cherche, par hypothèse, à s'en distancier. Alors que les Etats-Unis militarisent à outrance les relations internationales, développent le concept de guerre préventive en appui à leur offensive économique, commerciale et culturelle, la France et l'Europe doivent être des acteurs indépendants de type nouveau. Cela suppose de **s'émanciper de l'OTAN et d'avancer vers sa dissolution**, de prendre des initiatives significatives en faveur de la sécurité internationale : pour éliminer les armes nucléaires et toutes les armes de destruction massive, pour créer une dynamique de désarmement général, pour faire appliquer le traité de non-prolifération, pour instaurer un contrôle public national et international sur la vente d'armes, pour proscrire tout recours à la guerre comme moyen de régler les problèmes du monde, - ce qui implique notamment de reconquérir une maîtrise publique des industries d'armement - pour promouvoir un multilatéralisme authentique, pour faire appliquer point par point tous les engagements pris par la communauté internationale tels que les «objectifs du Millénaire» fixés par l'ONU.

La France, l'Europe ont une responsabilité essentielle à assurer en faveur de l'établissement d'un Etat palestinien viable dans les frontières de 1967 vivant dans une sécurité partagée avec Israël; du démantèlement du mur d'annexion et des colonies. L'action doit également se poursuivre pour l'arrêt de l'occupation en Irak et le retour à la souveraineté des Irakiens avec l'appui de l'ONU. **Les bases militaires étrangères en Méditerranée sont à démanteler pour aboutir à une zone dénucléarisée, de paix.** La France et l'UE doivent œuvrer à la solution politique et négociée de conflits régionaux.

4 > Agir pour préserver la planète

Il est vital pour l'humanité de résoudre les problèmes écologiques. **Les défis de l'environnement, que sont la désertification, la perte de notre biodiversité, l'épuisement, le gaspillage et le pillage des ressources, le réchauffement climatique, la pollution de l'air, de l'eau et des sols doivent être traités de façon nettement plus offensive.** Il ne suffit pas d'avoir signé le protocole de Kyoto, la communauté internationale doit agir pour sa mise en oeuvre. **Il faut agir pour supprimer le système honteux du marché des droits à polluer.** Il faut refuser notamment que l'Union révisé à la baisse ses projets de directives sur l'environnement, comme celui de la pollution de l'air, pour cause de compétitivité. Il faut agir pour une **redéfinition des modes de production, de consommation et d'échanges**, promouvoir le partage et la coopération contre la marchandisation et la concurrence.

